



*ARVIGE*

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2007

Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée Générale le 19 juin 2008.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale. Les convocations vous ont été adressées individuellement dans les relevés de situation de fin d'année. En effet, pour limiter ces frais, nous avons négocié avec l'assureur de joindre la convocation à cet envoi.

### **en Assemblée Générale ordinaire**

pour vous exposer les missions et le fonctionnement de votre association au travers des travaux menés tout le long de l'année 2007 par son Conseil d'administration et les trois Comités de surveillance de Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours.

A ce titre, je procéderai donc à la lecture du rapport annuel qui comprend avec les comptes 2007 de l'association, les avis des comités de surveillance.

Au terme de cette lecture, vous serez invités à poser vos questions.

Cinq résolutions seront soumises à votre vote. Elles concernent :

- ***L'approbation des comptes 2007,***
- ***les budgets 2009 nécessaires au fonctionnement de l'association et des plans,***
- ***les nouveaux membres des comités de surveillance,***
- ***les délégations au Conseil de signer des avenants aux contrats***
- ***les pouvoirs pour accomplir les formalités juridiques nécessaires.***

Les résolutions à titre ordinaire sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

### **en Assemblée Générale extraordinaire,**

Trois résolutions supplémentaires vous seront présentées. Elles sont relatives

- ***la modifications des statuts, en vue d'apporter plus de clarté et de souplesse au fonctionnement de l'association.***
- ***La reconduction des trois plans auprès de l'Assureur PREDICA.***
- ***les pouvoirs pour accomplir les formalités juridiques nécessaires***

Les résolutions relevant de l'Assemblée extraordinaire sont adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés.

Je souhaite également vous faire part de réflexions que nous menons avec l'assureur en vue de rassembler les deux PERP : Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité en un seul PERP qui proposerait les options propres à chaque contrat. Ces réflexions se poursuivront au cours des années 2008 et 2009. Si elles aboutissent, un projet validé par les Comités de surveillance, vous sera présenté pour accord.

Nous vous rappelons que ces informations, ainsi que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des comités de surveillance sont disponibles sur le site de l'association « [www.arvige.asso.fr](http://www.arvige.asso.fr) ».

Yves CHEVILLOTTE  
Président

## **I. PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION**

### **1. ARVIGE : association souscriptrice de trois Plans d'Épargne Retraite Populaire (PERP)**

ARVIGE, « Association Retraite Vie Groupement des Epargnants » est un groupement d'épargne retraite populaire (GERP), créé en mars 2004, qui a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'Assureur vie PREDICA, trois plans d'épargne retraite populaire : Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours.

Les deux premiers plans sont distribués par les Caisses Régionales de Crédit Agricole alors que Velours est commercialisé par les agences LCL.

Ces contrats prévoient obligatoirement la transformation de l'épargne acquise en rente viagère à l'âge de retraite.

*Plan Vert Avenir* est adapté à la clientèle du Crédit agricole recherchant un maximum de sécurité dans le cadre de la préparation de son complément de retraite. En tout état de cause, il est conseillé pour tout client qui souscrit à moins de 10 ans de la retraite.

*Plan Vert Vitalité* est un contrat en unités de compte adapté à la clientèle du réseau Crédit agricole recherchant une perspective de gain supérieure liée à l'investissement sur les marchés financiers, alliée à une sécurisation progressive de l'épargne investie sur le support euros au fur et à mesure de l'approche de la retraite. L'offre de gestion financière répond aux ratios réglementaires visant à la sécurisation progressive du capital retraite. Le Plan Vert Vitalité est proposé à ces clients dès lors qu'ils souscrivent à plus de 10 ans de la retraite.

*Plan Velours* est un contrat proposant trois options distinctes : une option en euros totalement sécuritaire, une option d'écrêtement des plus values en les investissant dans un support en unités de compte avec une sécurisation progressive dans le temps et enfin une dernière option donnant la possibilité d'investir en direct sur des supports en unités de compte avec la possibilité de choisir ou non une sécurisation progressive.

Au-delà de la souscription d'un ou plusieurs plans d'épargne retraite, l'association a pour objet d'assurer la représentation de ses adhérents et à ces fins de mettre en place un comité de surveillance pour chaque plan, d'organiser la consultation de l'Assemblée générale des adhérents, d'assurer le secrétariat et le financement de chaque comité de surveillance et l'Assemblée générale.

L'association s'assure que les comités de surveillance disposent des moyens nécessaires pour exercer leur mission en particulier en terme de budget, de locaux et de communication des informations par l'assureur.

La supervision du PERP est assurée par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), qui contrôle non seulement les organismes gestionnaires mais également l'activité des GERP.

### **2. ARVIGE : un environnement réglementaire évolutif**

Plusieurs textes réglementaires et législatifs sont parus au cours des ces deux dernières années impactant profondément le fonctionnement de l'association.

Il s'agit principalement de:

- l'obligation d'adresser une convocation à l'Assemblée générale individuelle,
- la suppression des Assemblées générales spécifiquement dédiées à chaque plan.

Ces textes doivent encore être complétés par un prochain Décret devant apporter des précisions sur le fonctionnement et les missions des comités de surveillance mais aussi sur les décisions et les délégations des Assemblées au titre des plans.

## II. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES TRAVAUX

Cette association est gérée et administrée par un Conseil d'administration

### 1. Composition du Conseil d'administration au 31.12.2007

Du fait de la démission en fin d'année de Monsieur Jean-Yves Boyer de La Giroday, ce Conseil se compose au 31 décembre 2007 de sept membres, tous indépendants de l'assureur.

	<i>Fonctions actuellement exercées</i>	<i>Fonctions précédemment exercées</i>
<i>CHEVILLOTTE Yves</i>	<i>Administrateur, Président du comité d'audit d'Essilor Vice-Président du Conseil de surveillance de Finaref Administrateur de SA Soredic Administrateur du Crédit Lyonnais Administrateur Fonds Régional d'Art Contemporain de Bretagne</i>	<i>Directeur Général délégué de Crédit Agricole S.A jusqu'en 2003-</i>
<i>GONZALEZ Daniel</i>		<i>Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000 Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002</i>
<i>CRESP Michel</i>	<i>Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France Crédit Agricole Administrateur du Crédit Foncier de Monaco</i>	<i>Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000)</i>
<i>LEPESANT Maurice</i>		<i>Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts. Directeur général adjoint de la Caisse nationale du Crédit Agricole jusqu'en 1992.</i>
<i>NORMAND Bernard</i>	<i>Président de l'Association Acore Président de l'Association Federclub</i>	<i>Directeur Central du Crédit Lyonnais Jusqu'en 2000 Directeur général du centre de formation de la profession bancaire jusqu'en 2005</i>
<i>PICHON Jean-Claude</i>	<i>Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière</i>	<i>Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006</i>
<i>VECCHIERINI de MATRA Jean</i>	<i>Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs</i>	<i>Directeur Général de SOCAPI jusqu'en 2002.</i>

## 2. Synthèse de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2007

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises, les 24 avril, 30 mai et 2 octobre 2007. Le tableau ci-après récapitule les principaux sujets évoqués :

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- le suivi des comptes, des dépenses et du budget établis au titre de l'association et de chaque plan,
- le bon fonctionnement de l'association,
- l'établissement d'un Code de déontologie et règlement intérieur et veiller à son bon respect,
- le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

Date	CA 24.04.07	30.05.07	02.10.07
<b>Présents</b>	6/8	7/8	7/8
<b>Comptes</b> <b>Gestion trésorerie</b> <b>Budget</b>	Le Conseil arrête les comptes annuels de l'association. Le Conseil relève un solde créditeur et interroge le Commissaire aux comptes sur l'affectation de cette somme.  Le Conseil approuve le rapport de gestion.	Les commissaires aux comptes précisent que le solde positif dégagé suite à l'arrêté des comptes doit être reversé aux actifs des plans	
<b>Fonctionnement de l'association</b> <b>Gouvernance</b>		À l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil se réunit pour faire un point sur le déroulement de l'Assemblée générale et en tirer les enseignements nécessaires. Le Conseil envisage de tenir les futures Assemblées générales en fin d'après-midi et éventuellement de les délocaliser en province.	Démission de Jean-Yves Boyer De La Giroday.  Le Conseil décide que l'Assemblée générale du 19 juin 2008 aura lieu à Bordeaux à 18h et sera suivie de conférences sur les retraites avec un intervenant extérieur. Le Conseil demande à l'assureur de joindre la convocation à l'Assemblée générale aux relevés de fin d'année afin de ne pas amputer les comptes de l'association. Le Conseil décide que les projets de résolution seront mis en ligne sur le site de l'association.
<b>Informations générales par l'Assureur</b> - Point sur Activité - Taux de rendement - Politique financière		Le Conseil se voit remettre une étude de la FFSA sur l'activité PERP en 2006 et sur le 1 <sup>er</sup> trimestre 2007.	L'assureur présente au Conseil les aménagements envisagés sur PLAN VERT VITALITE afin que les options de PLAN VERT AVENIR puissent être y intégrées et qu'ainsi, il n'y ait plus à l'avenir qu'un seul plan. À ce stade, le Conseil se prononce favorablement au projet.
<b>Autres</b>	Le Conseil travaille sur une modification des statuts de l'association, du code de déontologie et du règlement intérieur afin de les adapter aux nouvelles dispositions du décret du 1 <sup>er</sup> août 2006 et de la loi du 30 décembre 2006. Le Conseil fixe l'ordre du jour et arrête les projets de résolution de l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2007 convoquée par voie de presse. Les 4 premières résolutions sont relatives à la mise en conformité des statuts, du code de déontologie et du règlement intérieur aux textes législatifs et réglementaires. La 5 <sup>e</sup> résolution concerne l'approbation des comptes. La 6 <sup>e</sup> prévoit l'allocation d'indemnités de présence aux administrateurs. La 7 <sup>e</sup> énumère les matières dans lesquelles l'Assemblée délègue au Conseil le pouvoir de signer des avenants aux contrats groupe. Les budgets 2007 et 2008 sont approuvés en 8 <sup>e</sup> résolution.		Suite à un appel d'offre en vue d'améliorer le site Internet de l'association, le Conseil choisit la société LP Active.
<b>Indemnités présence</b>	2.100 euros (*)		
<b>Frais déplacement</b>	1.627 euros		

(\*) Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs. Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (conseil d'administration, comités de surveillance).

### III. PRESENTATION DES COMITES DE SURVEILLANCE

Le comité de surveillance du GERP est chargé de la surveillance de la gestion du plan par l'assureur et est investi à cette fin, de larges pouvoirs de surveillance.

#### 1. Composition des comités de surveillance, changements intervenus au cours de 2007

##### Comité de surveillance PLAN VERT AVENIR

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
<i>Cresp Michel</i>	<i>Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- Crédit Agricole. Administrateur du Crédit Foncier de Monaco.</i>	<i>Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000).</i>	<i>2004 – En cours Président depuis 2004</i>
<i>Gonzalez Daniel</i>	-	<i>Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002.</i>	<i>2004 – En cours</i>
<i>Jacquet Marielle</i>	<i>Commerçante.</i>	-	<i>2004 – En cours</i>
<i>Macé François</i>	<i>Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.</i>	-	<i>2004 – En cours</i>
<i>Vecchierini de Matra Jean</i>	<i>Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs.</i>	<i>Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.</i>	<i>2004 – En cours</i>
<i>Brasseur Hughes</i>	<i>Directeur des marchés particuliers Crédit Agricole SA</i>	-	<i>2006 Remplacement Cambefort</i>
<b>Démissions</b>			
<i>Cambefort</i>	-	-	<i>2004 – 2006</i>
<i>Boyer de la Giroday Jean-Yves</i>	-	<i>Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire jusqu'en 2002.</i>	<i>2004 – 2007</i>

##### Comité de surveillance PLAN VERT VITALITE

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
<i>Cresp Michel</i>	<i>Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- Crédit Agricole. Administrateur du Crédit Foncier de Monaco.</i>	<i>Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000).</i>	<i>2004 – En cours Président depuis 2007</i>
<i>Gonzalez Daniel</i>	-	<i>Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002.</i>	<i>2004 – En cours</i>
<i>Chéramy Patrice</i>	<i>Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Ouest</i>	-	<i>2004 – En cours</i>
<i>Quentin Michel</i>	<i>Cadre STEF TFE</i>	-	<i>2004 – En cours</i>
<i>Vecchierini de Matra Jean</i>	<i>Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs.</i>	<i>Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.</i>	<i>2004 – En cours</i>
<b>Démissions</b>			
<i>Boyer de la Giroday Jean-Yves</i>	-	<i>Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire jusqu'en 2002.</i>	<i>2004 (Président) – 2007</i>
<i>Brière Jacques</i>	<i>Directeur général Uni Editions</i>	-	<i>2004 – 2007</i>

##### Comité de surveillance VELOURS

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
<i>Cresp Michel</i>	<i>Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- Crédit Agricole. Administrateur du Crédit Foncier de Monaco.</i>	<i>Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000).</i>	<i>2004 – En cours</i>
<i>Gonzalez Daniel</i>	-	<i>Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002.</i>	<i>2004 – En cours</i>
<i>Houdeville Patrice</i>	<i>Consultant informatique et organisation SI Société DEGRE 2P</i>	-	<i>2004 – En cours</i>
<i>Normand Bernard</i>	<i>Président de l'Association Acore Président de l'Association Federclub</i>	<i>Directeur Central Crédit Lyonnais jusqu'en 2000 Directeur général centre formation profession bancaire</i>	<i>2004 – En cours</i>
<i>Vecchierini de Matra Jean</i>	<i>Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs.</i>	<i>Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.</i>	<i>2004 – En cours</i>
<i>Schweitzer Jean-Louis</i>	<i>Responsable du Développement Commercial au sein de la Direction d'Exploitation Bassin Parisien Sud LCL.</i>	-	<i>2006 – En cours Remplacement de Mme Benoit</i>
<i>Roussel Didier</i>	<i>Président depuis 1999 de Siemens Transportation Systems, filiale de Siemens</i>	-	<i>2007 – En cours remplacement Eychenne</i>
<b>Démissions</b>			
<i>Laurence Benoit</i>	-	-	<i>2004 - 2005</i>
<i>Elisabeth Eychenne</i>	-	-	<i>2004 – 2006</i>

## 2. Synthèse des travaux menés par les Comités de surveillance

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance de Velours, Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité, la réunion est commune aux trois Comités.

Les comités se sont réunis au cours de l'année 2007 à trois reprises les 24 avril, 2 octobre et 13 décembre.

Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité mensuelle.

<i>24.04.07</i>	<i>02.10.07</i>	<i>13.12.07</i>
<i>Approbation procès-verbal</i>	<i>Approbation procès-verbal</i>	<i>Approbation procès-verbal</i>
<i>Point sur l'activité 2007</i>	<i>Point sur l'activité 2007 ;</i>	<i>Point sur l'activité</i>
<i>Candidature</i>	<i>Avis des Comités de surveillance sur les rapports de l'Assureur ;</i>	<i>Etudes FFSA (jeunes actifs/assurance vie / PERP 3 ans après)</i>
<i>Rapports de l'Assureur</i> <i>Avis des CAC</i>	<i>Evolution sur Site internet ;</i>	<i>Perspectives taux rémunération 2007 des 3 PERP</i>
<i>Rapport expertise actuarielle</i> <i>Plan Vert Avenir</i>		<i>Choix du cabinet actuariel (au titre de 2007 et de la fusion de PVV et PVA)</i>
		<i>Budgets</i>
		<i>Présentation du site</i>

### **Rapport d'expertise / Rapports de l'Assureur sur les comptes annuels de chaque plan**

24.04.07 : Au cours de cette réunion les membres ont travaillé sur le rapport d'expertise actuarielle livré par ALTIA sur Plan Vert Avenir permettant ainsi d'exercer un contrôle sur la composition des actifs et d'anticiper sur plusieurs scénarii financiers.

L'Assureur et les Commissaires aux comptes de l'Assureur ont présenté leurs rapports sur les comptes des plans afin que les comités puissent émettre un avis circonstancié.

### **Taux de rémunération sur les plans/ Budget des plans**

13.12.07 : Les comités de surveillance des trois PERP, après avoir pris connaissance de la présentation actif-passif de PREDICA sur les équilibres financiers des PERP, du bilan de la politique financière de 2007 ainsi que des orientations pour 2008, ont constaté que l'environnement financier était marqué par la remontée en 2007 des taux longs, alors que pour les PERP, les financiers ont dû investir en période de taux bas, compte tenu de la "jeunesse" du produit.

Malgré ce contexte, les comités de surveillance ont souhaité conserver les réserves certes encore insuffisantes constituées au cours des dernières années. C'est pourquoi, ils demandent à PREDICA de réduire ses prélèvements de frais pour maintenir un niveau de rémunération dans la moyenne du marché (c'est-à-dire dans la fourchette 3,50%-3,75%).

Les Comités ont souhaité que l'Assureur respecte les principes suivants :

Sur la Ligne Crédit/Obligation : Les signatures AA du portefeuille obligataire doivent être limitées à 20% du stock avec une durée la plus proche possible de celle exercée sur le AAA, sous réserve de l'obtention d'une marge supplémentaire significative.

Sur la ligne gestion alternative :

Les flux 2008 (estimés à 400 millions d'euros) doivent rester dans les proportions suivantes : 63 % en instrument taux obligataire / 27% en actions / 10% en gestion alternative ; le taux de volatilité devant rester en toutes hypothèses limité à 4.

Risque de change

Pas de risque de change sur les instruments de taux. A l'instar de ce qui est pratiqué sur l'actif général, il peut être envisagé de ne pas couvrir à 100 % le risque de change sur le portefeuille actions en devises, sous réserve qu'un reporting soit diffusé lors de chaque Comité.

### **Indemnités de présence**

PLAN VERT AVENIR 800 euros, PLAN VERT VITALITE : 950 euros, VELOURS : 1.400 euros.

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (conseil d'administration, comités de surveillance).

### 3. Avis des Comités de surveillance sur l'exercice 2007

**PERP PLAN VERT AVENIR**  
**AVIS DU COMITE DE SURVEILLANCE**  
**Sur le rapport annuel de l'Assureur**  
**Exercice 2007**

Conformément à l'article L 144-2 du Code des Assurances, le comité de surveillance émet le présent avis sur le rapport annuel de l'assureur relatif à l'exercice 2007 :

*« Le Comité de surveillance du PERP Plan Avenir s'est réuni le 11 avril 2008, sous la présidence de Michel Cresp, afin d'examiner le rapport établi par PREDICA au titre de l'année 2007.*

*Comme pour les deux exercices précédents, le Comité constate une forte érosion de l'ouverture de nouveaux PERP sur le marché, mais note avec satisfaction que l'assureur maintient une part de marché élevée. Le Comité compte sur la relance du produit, notamment par les pouvoirs publics à l'occasion du « rendez-vous Fillon », relance qu'il conviendra d'accompagner.*

*C'est dans ce contexte qu'une conférence sur les retraites sera organisée à l'occasion de l'Assemblée générale d'Arvige. Cette Assemblée est convoquée le 19 juin 2008 à Bordeaux, chaque adhérent ayant reçu une convocation diffusée en même temps que les relevés PERP de fin d'année. Le Comité souligne que cette démarche permettra de renforcer la vie associative d'Arvige, association souscriptrice des PERP distribués par les Caisses régionales du Crédit Agricole et par LCL.*

*Le Comité de surveillance a pris connaissance de l'étude actuarielle qu'il avait décidé de diligenter pour la troisième année consécutive. Cette étude porte notamment sur une analyse actuarielle du portefeuille de contrats et sur des simulations permettant de tester la robustesse de différentes allocations d'actifs envisagées face à des situations de marché stressées. Cette étude montre la pertinence de la diversification des actifs qui est nécessaire compte tenu de l'horizon très long des PERP.*

*En s'appuyant sur l'avis des experts désignés et sur cette étude actuarielle, le Comité de surveillance confirme la nécessité de poursuivre une politique de renforcement des réserves, politique particulièrement adaptée à l'horizon long terme du produit compte tenu d'une phase d'épargne et d'une phase de rente obligatoire.*

*En outre, le Comité, tout en privilégiant cette politique, s'attache à ce que la rémunération annuelle servie par l'assureur soit dans le marché, quitte à demander à l'assureur d'alléger les frais prélevés, comme il l'a fait en 2007.*

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.

**PERP PLAN VERT VITALITE**

**AVIS DU COMITE DE SURVEILLANCE**  
**Sur le rapport annuel de l'Assureur**

**Exercice 2007**

Conformément à l'article L 144-2 du Code des Assurances, le comité de surveillance émet le présent avis sur le rapport annuel de l'assureur relatif à l'exercice 2007 :

*« Le Comité de surveillance du PERP Plan Vitalité s'est réuni le 11 avril 2008, sous la présidence de Michel Cresp, afin d'examiner le rapport établi par PREDICA au titre de l'année 2007.*

*Comme pour les deux exercices précédents, le Comité constate une forte érosion de l'ouverture de nouveaux PERP sur le marché, mais note avec satisfaction que l'assureur maintient une part de marché élevée. Le Comité compte sur la relance du produit, notamment par les pouvoirs publics à l'occasion du « rendez-vous Fillon », relance qu'il conviendra d'accompagner.*

*C'est dans ce contexte qu'une conférence sur les retraites sera organisée à l'occasion de l'Assemblée générale d'Arvige. Cette Assemblée est convoquée le 19 juin 2008 à Bordeaux, chaque adhérent ayant reçu une convocation diffusée en même temps que les relevés PERP de fin d'année. Le Comité souligne que cette démarche permettra de renforcer la vie associative d'Arvige, association souscriptrice des PERP distribués par les Caisses régionales du Crédit Agricole et par LCL.*

*Le Comité de surveillance a pris connaissance de l'étude actuarielle. Cette étude porte notamment sur une analyse actuarielle du portefeuille de contrats et sur des simulations permettant de tester la robustesse de différentes allocations d'actifs envisagées face à des situations de marché stressées. Cette étude montre la pertinence de la diversification des actifs qui est nécessaire compte tenu de l'horizon très long des PERP.*

*En s'appuyant sur l'avis des experts désignés et sur cette étude actuarielle, le Comité de surveillance confirme la nécessité de poursuivre une politique de renforcement des réserves, politique particulièrement adaptée à l'horizon long terme du produit compte tenu d'une phase d'épargne et d'une phase de rente obligatoire.*

*En outre, le Comité, tout en privilégiant cette politique, s'attache à ce que la rémunération annuelle servie par l'assureur soit dans le marché, quitte à demander à l'assureur d'alléger les frais prélevés, comme il l'a fait en 2007.*

*Concernant les unités de compte, le mécanisme de sécurisation, renforcé par l'allocation d'une gestion à horizon, permettra de minimiser les conséquences, en phase de rente, de crises financières comme celle qui est constatée aujourd'hui.*

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.

## **PERP VELOURS**

### **AVIS DU COMITE DE SURVEILLANCE Sur le rapport annuel de l'Assureur Exercice 2007**

Conformément à l'article L 144-2 du Code des Assurances, le comité de surveillance émet le présent avis sur le rapport annuel de l'assureur relatif à l'exercice 2007 :

*« Le Comité de surveillance du PERP Velours s'est réuni le 11 avril 2008, sous la présidence de Bernard Normand, afin d'examiner le rapport établi par PREDICA au titre de l'année 2007.*

*Comme pour les deux exercices précédents, le Comité constate une forte érosion de l'ouverture de nouveaux PERP sur le marché, mais note avec satisfaction que l'assureur maintient une part de marché élevée. Le Comité compte sur la relance du produit, notamment par les pouvoirs publics à l'occasion du « rendez-vous Fillon », relance qu'il conviendra d'accompagner.*

*C'est dans ce contexte qu'une conférence sur les retraites sera organisée à l'occasion de l'Assemblée générale d'Arvige. Cette Assemblée est convoquée le 19 juin 2008 à Bordeaux, chaque adhérent ayant reçu une convocation diffusée en même temps que les relevés PERP de fin d'année. Le Comité souligne que cette démarche permettra de renforcer la vie associative d'Arvige, association souscriptrice des PERP distribués par les Caisses régionales du Crédit Agricole et par LCL.*

*Le Comité de surveillance a pris connaissance de l'étude actuarielle. Cette étude porte notamment sur une analyse actuarielle du portefeuille de contrats et sur des simulations permettant de tester la robustesse de différentes allocations d'actifs envisagées face à des situations de marché stressées. Cette étude montre la pertinence de la diversification des actifs qui est nécessaire compte tenu de l'horizon très long des PERP.*

*En s'appuyant sur l'avis des experts désignés et sur cette étude actuarielle, le Comité de surveillance confirme la nécessité de poursuivre une politique de renforcement des réserves, politique particulièrement adaptée à l'horizon long terme du produit compte tenu d'une phase d'épargne et d'une phase de rente obligatoire.*

*En outre, le Comité, tout en privilégiant cette politique, s'attache à ce que la rémunération annuelle servie par l'assureur soit dans le marché, quitte à demander à l'assureur d'alléger les frais prélevés, comme il l'a fait en 2007.*

*Concernant les unités de compte, le mécanisme de sécurisation, permettra de minimiser les conséquences, en phase de rente, de crises financières comme celle qui est constatée aujourd'hui. »*

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.

## IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE AU TITRE DES PLANS

### **1. Etat des adhésions 2007 sur les plans souscrits par l'association.**

Le marché des PERP représente en 2007 environ 132.000 contrats souscrits pour 210.000 en 2006 et 446.000 en 2005.

L'activité du marché PERP en 2007 s'est donc nettement ralentie par rapport à l'année précédente. Cette baisse de progression est également constatée au niveau des adhésions 2007 sur les trois plans souscrits par ARVIGE.

#### Nombre de contrats

Plan Vert Avenir			Plan Vert Vitalité			Velours			Totaux		
2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005
23 997	44 994	108 920	14 313	16 577	25 282	3 782	4 843	12 142	42 092	66 414	146 343

Le nombre de PERP représente 32 % du marché. L'association compte ainsi plus de 682 000 adhérents.

### **2. Montant des versements effectués en 2007 sur les 3 plans souscrits par l'association**

#### Millions euros

Plan Vert Avenir			Plan Vert Vitalité			Velours			Totaux		
2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005
272	262,3	238,7	45	38,6	28	49	49,4	48	366	350,3	314

En terme de versements, Plan Vert Avenir représente 26 % du marché, 5 % Velours et 4 % pour Plan Vert Vitalité. 34 % des sommes versées en 2007 sur les PERP, ont été des versements sur des plans souscrits par l'association.

**3. Situation des rentes servies en 2007.** Sur l'année 2007, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 26 pour Plan Vert Avenir, aucune pour Plan Vert Vitalité et 16 pour Velours. Conformément aux statuts de l'association, dès lors que le plan comportera au moins 100 bénéficiaires de rentes, un adhérent, dont les droits ont été liquidés, devra être élu parmi les membres du comité de surveillance.

**4. Volume des encours 2007.** Les encours représentent à la fin de l'année 2007, pour Plan Vert Avenir 952 Millions d'euros ; Plan Vert Vitalité, 125 millions et Velours, 183 millions d'euros soit un encours total tous plans confondus de : 1260 millions d'euros.

## V. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Épargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des trois plans est assurée par la société de gestion CAAM (Crédit Agricole Asset Management) au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur

## VI. PERSPECTIVES

Des travaux sont en cours d'étude concernant la possibilité de transférer Plan Vert Avenir sur Plan Vert Vitalité pour offrir aux adhérents de Plan Vert Avenir la possibilité d'orienter leur épargne retraite en euros vers les unités de comptes dans la sécurisation de Plan Vert Vitalité.

## VII. COMPTES ANNUELS 2007

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

Les dépenses 2007 au regard du budget alloué pour 2007 sont réparties de la façon suivante :

	ARVIGE		PLAN VERT AVENIR		PLAN VERT VITALITE		VELOURS	
	RESSOURCES	DEPENSE	RESSOURCES	DEPENSE	RESSOURCES	DEPENSE	RESSOURCES	DEPENSE
	60.000,00 1.488,00 (P fin *)	<b>58.523,00</b>	35.536,00 1.071,00 (P fin *)	<b>18.628,00</b>	4.274,00 104,00 (P fi *n)	<b>2.656,00</b>	10.190,00 352,00 (P fin *)	<b>2.828,00</b>
Déplacement missions	3.000,00	<b>1.627,00</b>	2.000,00	<b>476,00</b>	2.000,00	<b>706,00</b>	2.000,00	<b>428,00</b>
Frais bancaires	600,00	<b>457,00</b>						
Assurance RCMS	10.000,00	<b>10.016,00</b>						
CAC	3.000,00	<b>3.827,00</b>						
Convocation	300,00	<b>253,00</b>	300,00		300,00		300,00	
Indemnités de présence		<b>2.100,00</b>		<b>800,00</b>		<b>950,00</b>		<b>1.400,00</b>
Frais de réception	1.000,00							
Fonctionnement site	10.000,00	<b>7.247,00</b>						
Secrétariat juridique	25.000,00	<b>32.995,00</b>		<b>3.000,00</b>		<b>1.000,00</b>		<b>1.000,00</b>
Frais actuariel			18.000,00	<b>14.352,00</b>				
Organisation Assemblée			8.000,00		500,00		1.500,00	
Organisation Comité			500,00		500,00		500,00	
Marque ARVIGE		<b>1,00</b>						
Restitutions aux plans		<b>2.963,00</b>		<b>17.978,00</b>		<b>1.722,00</b>		<b>7.714,00</b>

(\* P fin : Produits financiers)

Les dépenses de l'association (58 K euros) sont caractérisées cette année par les honoraires dus à PREDICA en raison de travaux juridiques et comptables (33 K euros) que l'association lui a confié. Au cours de l'exercice 2007, ces travaux ont été particulièrement conséquents en raison de la nécessité d'adapter les statuts aux nouvelles dispositions réglementaires et législatives

L'essentiel des dépenses sur Plan Vert Avenir concerne son audit actuariel 14 K euros. Quant aux deux autres plans, leurs dépenses sont très modiques (3 K euros par plan).

Les comptes 2007 qui vous ont été présentés ont fait apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :  
2.963 euros sur compte ARVIGE,  
17.978,00 euros pour PLAN VERT AVENIR ,  
1.722,00 euros pour PLAN VERT VITALITE ,  
7.714,00 euros pour VELOURS.

Conformément aux instructions des commissaires aux comptes ces montants doivent être reversés sur chaque plan.

Le 8 avril 2008, le Cabinet Price WaterHouseCoopers, Commissaire aux Comptes de l'association ont certifié que les comptes annuels étaient , au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **VIII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ASSUREUR**

Les Commissaires aux comptes de PREDICA (PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres) établissent chaque année un rapport sur les comptes des PERP : Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours.

Après avoir effectué leurs contrôles, les Commissaires aux Compte de PREDICA ont certifié au titre de chaque PERP, que les comptes annuels étaient au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Leurs conclusions sont jointes au présent rapport.

# **ARVIGE**

**ASSOCIATION RETRAITE VIE GROUPEMENT DES EPARGNANTS**

## **COMPTES SOCIAUX**

**Notes et Annexes**

**EXERCICE 2007**

## SOMMAIRE

BILAN au 31 décembre 2007 .....	3
A – ACTIF.....	3
B – PASSIF .....	5
COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2007 .....	6
ANNEXE DES COMPTES au 31 décembre 2007 .....	8
A – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	8
B – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	8
C – NOTES SUR LES POSTES DE BILAN.....	9
1 – ACTIF.....	9
1.1– Actif immobilisé.....	9
1.2 – Actif circulant .....	9
1.3 – Comptes de régularisation actif.....	10
2 – PASSIF .....	10
2.1 – Capitaux propres .....	10
2.2 – Provisions pour risques et charges .....	10
2.3 – Dettes .....	11
2.4 – Comptes de régularisation passif.....	11
E – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	12
1 – CHARGES .....	12
1.1 – Charges d'exploitation.....	12
1.2 – Charges financières .....	13
1.3 – Charges exceptionnelles .....	13
2 – PRODUITS .....	14
2.1 – Produits d'exploitation .....	14
2.2 – Produits financiers .....	14
2.3 – Produits exceptionnels .....	15
F – AUTRES INFORMATIONS.....	15
1 – Personnel.....	15
2 – Rémunération des salariés .....	15

**BILAN** au 31 décembre 2007**A – ACTIF**

Actif	Brut	Amortissement s et provisions	2007	2006
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles :	1,00		1,00	1,00
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1,00		1,00	1,00
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2) :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL I</b>	<b>1,00</b>		<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3) :	391,00		391,00	
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	391,00		391,00	
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	73 323,62		73 323,62	40 628,01
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF :</b>				
Charges constatées d'avance (3)				

TOTAL II	73 714,62		73 714,62	40 628,01
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	73 715,62		73 715,62	40 629,01
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

\*Montants en Euros

**B – PASSIF**

Passif	31.12.2007	31.12.2006
<b>CAPITAUX PROPRES :</b>		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à Nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>		
<b>AUTRES FONDS PROPRES :</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL I bis</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :</b>		
Provisions pour Risques		
Provisions pour Charges		
<b>TOTAL II</b>		
<b>DETTES :</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		1,00
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes diverses	73 715,62	40 628,01
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF :</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL III</b>	73 715,62	40 629,01
Ecarts de conversion Passif (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	73 715,62	40 629,01
Dont Capital versé :		
(1) Dont à plus d'un an		

\*Montants en Euros

# COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2007

	31.12.2007	31.12.2006
CHARGES D'EXPLOITATION (1) :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes *	77 385,39	51 450,07
Impôts, taxes et versements assimilés		31,10
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	35 627,28	
TOTAL I	113 012,67	51 481,17
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (2)	1,84	1,39
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1,84	1,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		24 900,50
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL IV		24 900,50
Participations des salariés aux fruits de l'expansion (V)		
Impôts sur les bénéfices (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	113 014,51	76 383,06
Solde créditeur = bénéfice (3)		
TOTAL GENERAL	113 014,51	76 383,06
* Y compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		

\*Montants en Euros

	31.12.2007	31.12.2006
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
Ventes de marchandises Production vendue de biens et services		
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges Autres produits	110 000,00	76 000,00
Sous-total B	110 000,00	76 000,00
<b>TOTAL I (A+B)</b>	<b>110 000,00</b>	<b>76 000,00</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participations (2) D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 014,51	383,06
<b>TOTAL III</b>	<b>3 014,51</b>	<b>383,06</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)</b>	<b>113 014,51</b>	<b>76 383,06</b>
Solde débiteur = perte (3)		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>113 014,51</b>	<b>76 383,06</b>
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont produits concernant les entreprises liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		

\*Montants en Euros

# ANNEXE DES COMPTES au 31 décembre 2007

## A – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'Association ARVIGE est une association loi de 1901 déclarée auprès de l'ACAM (ex CCAMIP). Elle a pour objet la souscription des PERP pour le compte des participants et la représentation de leurs intérêts.

Pour chaque PERP souscrit, l'association :

- met en place un comité de surveillance ;
- organise la consultation de l'assemblée des participants de chaque plan ;
- assure le secrétariat et le financement de chaque comité de surveillance et de chaque assemblée des participants.

L'organisme gestionnaire assure la gestion administrative (tenue des compte enregistrant les droits des participants) et la gestion financière des PERP. Les actifs sont cantonnés et conservés par un dépositaire unique distinct de l'organisme d'assurance gestionnaire

Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément aux méthodes et principes du Plan de Compte Général 1999, et des exigences de la loi n°83-1020 du 29 novembre 1983.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

## B – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les comptes 2007 présentent le troisième exercice pour l'Association ARVIGE.

## C – NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

### 1 – ACTIF

#### 1.1– Actif immobilisé

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Capital souscrit non appelé						
Immobilisations incorporelles						
Marque Arvige	1				1	1
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

#### 1.2 – Actif circulant

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007			31/12/2006
					Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	
Stocks et en-cours								
Avances et acomptes versées sur commandes								
Créances								
Créances clients et comptes rattachés								
Autres créances								
Intérêts bancaires	188	136	16	50	391	391		
Capital souscrit - appelé non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	14 363	20 116	1 051	5 098	73 324	73 324		40 628
<b>Total</b>	<b>14 551</b>	<b>20 253</b>	<b>1 068</b>	<b>5 148</b>	<b>73 715</b>	<b>73 715</b>		<b>40 628</b>

### 1.3 – Comptes de régularisation actif

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Charges constatées d'avance						
<b>Total</b>						

## 2 – PASSIF

### 2.1 – Capitaux propres

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Capital						
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Ecart de réévaluation						
Ecart d'équivalence						
Réserves						
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice						
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Autres fonds propres						
<b>Total</b>						

### 2.2 – Provisions pour risques et charges

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour risques						
Provisions pour charges						
<b>Total</b>						

## 2.3 – Dettes

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007			31/12/2006
					Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles								
Autres emprunts obligataires								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit								
Emprunts et dettes financières divers								
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
Dettes fournisseurs et comptes rattachés								1
Dettes fiscales et sociales								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Autres dettes diverses								
Affectation résultat aux plans	2 963	17 978	1 722	7 714	30 377	30 377		34 931
Travaux administratifs	32 995	3 000	1 000	1 000	37 995	37 995		
Honoraires juridique								2 272
Frais Bancaires	76				76	76		46
Honoraires CAC	3 827				3 827	3 827		3 229
Transports et déplacements								150
Frais reception	-5 807				-5 807	-5 807		
Internet	7 247				7 247	7 247		
<b>Total</b>	<b>41 301</b>	<b>20 978</b>	<b>2 722</b>	<b>8 714</b>	<b>73 716</b>	<b>73 716</b>		<b>40 629</b>

## 2.4 – Comptes de régularisation passif

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Produits constatés d'avance						
<b>Total</b>						

## E – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1 – CHARGES

#### 1.1 – Charges d'exploitation

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Achats de marchandises						
Achats de matières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes :						
Assurance	10 016				10 016	10 046
Travaux administratifs	32 995	3 000	1 000	1 000	37 995	
Honoraires audit actuariel		14 352			14 352	14 352
Honoraires CAC	3 827				3 827	3 229
Honoraires audit juridique						17 820
Honoraires avocats						191
Annonces et insertions	253				253	1 116
Catalogues et imprimés						546
Site internet	7 247				7 247	
Transports, déplacements et missions	1 627	403	633	355	3 018	3 557
Missions		73	73	73	220	
Frais bancaires	457				457	592
Impôts, taxes et versements assimilés						31
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux amortissements pour risques et charges						
Autres charges						
Indemnité de présence	2 100	800	950	1 400	5 250	
Cotisations reverseés aux plans	2 963	17 978	1 722	7 714	30 377	
<b>Total</b>	<b>61 486</b>	<b>36 607</b>	<b>4 378</b>	<b>10 542</b>	<b>113 013</b>	<b>51 481</b>

## 1.2 – Charges financières

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2				2	1
Différence de change						
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>Total</b>	<b>2</b>				<b>2</b>	<b>1</b>

## 1.3 – Charges exceptionnelles

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Opérations de gestion						24 901
Opérations en capital						
Dotations aux amortissements						
<b>Total</b>						<b>24 901</b>

## 2 – PRODUITS

### 2.1 – Produits d'exploitation

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens et services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subvention d'exploitation	60 000	35 536	4 274	10 190	110 000	76 000
Reprise sur provisions et amortissements, transfert de charges						
Autres produits						
<b>Total</b>	<b>60 000</b>	<b>35 536</b>	<b>4 274</b>	<b>10 190</b>	<b>110 000</b>	<b>42 371</b>

### 2.2 – Produits financiers

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Participations						
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 488	1 071	104	352	3 015	383
Reprise sur provisions et transfert de charges						
Différences de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>Total</b>	<b>1 488</b>	<b>1 071</b>	<b>104</b>	<b>352</b>	<b>3 015</b>	

## 2.3 – Produits exceptionnels

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2007	31/12/2006
Opérations de gestion						
Opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total</b>						

## F – AUTRES INFORMATIONS

### 1 – Personnel

**NEANT au 31/12/2007**

### 2 – Rémunération des salariés

**NEANT au 31/12/2007**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**(Exercice clos le 31 décembre 2007)**

Aux Adhérents

**ASSOCIATION RETRAITE VIE GROUPEMENT DES EPARGNANTS**

50-56 rue de la Procession

75015 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ARVIGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

***I - Opinion sur les comptes annuels***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### ***II - Justification de nos appréciations***

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### ***III - Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2008

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## PERP Vert Avenir géré par Predica

Exercice clos le 31 décembre 2007

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels du PERP Vert Avenir

Au Conseil d'Administration de Predica et au Comité de Surveillance du PERP Vert Avenir

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Predica et en application des dispositions prévues par l'article 108 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et par l'article 38 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004, nous avons procédé au contrôle des comptes annuels du Plan d'Epargne Retraite Populaire **Vert Avenir**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de Predica. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Il ne nous appartient pas de vérifier les informations, notamment financières, qui figurent sur d'autres documents portés à la connaissance des participants du PERP.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2008

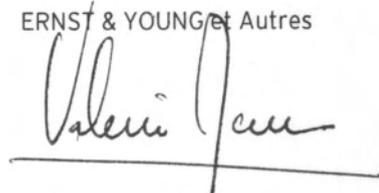
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

ERNST & YOUNG et Autres



Valérie Meeus

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## PERP Vert Vitalité géré par Predica

Exercice clos le 31 décembre 2007

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels du PERP Vert Vitalité

Au Conseil d'Administration de Predica et au Comité de Surveillance du PERP Vert Vitalité

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Predica et en application des dispositions prévues par l'article 108 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et par l'article 38 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004, nous avons procédé au contrôle des comptes annuels du Plan d'Epargne Retraite Populaire Vert Vitalité, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de Predica. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Il ne nous appartient pas de vérifier les informations, notamment financières, qui figurent sur d'autres documents portés à la connaissance des participants du PERP.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2008

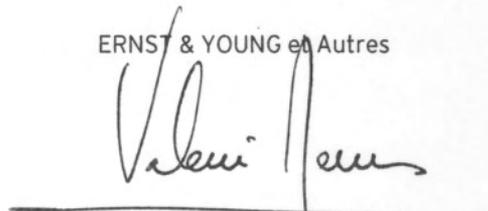
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

ERNST & YOUNG et Autres



Valérie Meeus

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## PERP Velours géré par Predica

Exercice clos le 31 décembre 2007

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels du PERP Velours

Au Conseil d'Administration de Predica et au Comité de Surveillance du PERP Velours

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Predica et en application des dispositions prévues par l'article 108 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et par l'article 38 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004, nous avons procédé au contrôle des comptes annuels du Plan d'Epargne Retraite Populaire **Velours**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de Predica. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Il ne nous appartient pas de vérifier les informations, notamment financières, qui figurent sur d'autres documents portés à la connaissance des participants du PERP.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2008

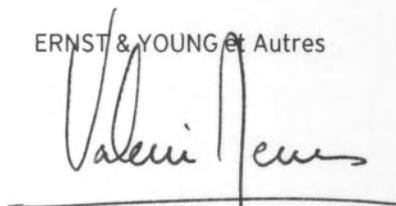
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

ERNST & YOUNG et Autres



Valérie Meeus